

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mobilisation historique en Occitanie : les dirigeants et administrateurs des associations se rassemblent pour défendre la rémunération des professionnels et la qualité des accompagnements

Depuis le 7 juin en Occitanie, les Présidents, administrateurs, directions générales, directions d'établissements se réunissent pour remettre aux décideurs régionaux une motion signée par plus de 120 associations, fédérations, mouvements et organisations employeurs du secteur social et médicosocial.

Ce mouvement a rassemblé sur 3 jours près de 300 personnes : membres de conseils d'administration et dirigeants associatifs à Toulouse, Foix, Montpellier, Albi et Montauban.

Le constat est unanime : ni le Ségur de la santé ni les conclusions de la mission Laforcade et ses accords ne répondent aux tensions salariales et à leurs effets sur le terrain : démissions vers le public, fortes difficultés pour recruter et remplacer les salariés absents...

Il y a urgence à agir car cela commence à impacter les accompagnements proposés aux personnes.

En effet, les engagements actuels des pouvoirs publics instituent dans les faits une discrimination entre des salariés exerçant le même métier selon le statut public ou associatif de leur employeur et selon la répartition administrative du financement de l'accompagnement proposé (ARS, Conseil Départemental, Préfecture, DDCS, DirPJJ...).

Malgré l'adhésion historique de tous les représentants pour une extension des mesures appliquées aux établissements publics, seuls 10 métiers du soin seront concernés à partir de janvier 2022 par une revalorisation et uniquement pour les salariés relevant de structures pour personnes en situation de handicap financées par l'assurance maladie.

La question de l'équité entre les acteurs est primordiale.

Les employeurs et les professionnels ne peuvent admettre que la revalorisation ne concerne que des métiers ciblés. La barrière ne peut ni être le lieu d'exercice (public ou privé solidaire) ni la typologie de fragilité ou l'âge des personnes accompagnées ou encore l'origine des financements (Assurance Maladie/Collectivités/Etat...)

Tous les professionnels sont mobilisés pour assurer la continuité de l'accompagnement et la sécurité des jeunes et familles accompagnées par l'aide sociale à l'enfance, des personnes en situation de grande précarité, des personnes protégées, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Bilan après la première semaine d'actions

- **Préfecture de région** : un courrier sera adressé au Premier Ministre et au Ministre de la Santé pour faire état des revendications portées par la délégation. Monsieur le Préfet a par ailleurs sollicité la DREETS pour une rencontre prochaine avec la délégation.
- **Conseil Départemental de la Haute-Garonne (31)** : un « soutien entier et clair sur des préoccupations partagées » qui sera communiqué par écrit au Ministre de la Santé.
- **Conseil Départemental de l'Ariège (09)** : a entendu les tensions et problématiques exposées.
- **Siège de l'Agence Régionale de Santé (ARS)** : Un courrier sera adressé à la DGCS ainsi qu'au ministère de la Santé. Une demande d'indicateurs clés concernant le déficit d'attractivité et la baisse de pouvoir d'achat doit être étudié par l'interfédérale.
- **Conseil Départemental du Tarn (81)** : un courrier de soutien des revendications sera communiqué auprès Premier Ministre avec copie à l'Association des Départements de France (ADF). Une volonté a été affichée pour prendre contact avec les DGA des autres départements pour mener une réflexion en commune.
- **Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne (82)** : un soutien fort de la collectivité concernant les demandes exposées qui se traduit par l'envoi immédiat d'un courrier au Premier Ministre, soutien qui pourrait par ailleurs faire l'objet d'une motion à soumettre au vote de l'Assemblée Départementale.

Les Présidents, administrateurs, directions générales, directions d'établissements poursuivent les rassemblements en Occitanie du 14 au 16 juin et appellent au rassemblement :

Lundi 14 juin 2021	Mardi 15 juin 2021	Mercredi 16 juin 2021
11h00 : CD30, Bd Salvador Allende, à Nîmes	11h00 : CD 66, quai Sadi Carnot à Perpignan	11h00 : CD 48, rue de la Rovère à Mende
11h00 : CD 65 rue Gaston Manent à Tarbes		11h00 : CD 46, Bd de l'Europe à Cahors
15h00 : CD 32, route de Pessan à Auch	15h00 : CD 11, allée Raymond-Courrière à Carcassonne	15h00 : CD 12, Place Charles-de-Gaulle à Rodez
14h30 : CD 34, av des Moulins à Montpellier		

Les organisateurs appellent à l'application des gestes barrières, des mesures de distanciation et au respect du port du masque pour l'ensemble des participants à ces rassemblements. De même, toute personne présentant des symptômes évocateurs du COVID19 est priée de renoncer à sa participation.

CONTACTS PRESSE



Alain VINCIARELLI
Vice-Président

alain.vinciarelli@avsea88.com

06.71.01.56.91



Patrick
RABAYROL
administrateur

patrickrabayrol@yahoo.fr

06.10.82.45.80



Jean-Louis
LOSSON
*Délégué régional
Midi-Pyrénées*

jl.losson@cnape.fr

06.70.59.62.37



Anne Claire
HOCHEDÉL
Déléguée Régionale

occitanie.siege@federationsolidarite.org

06.12.94.32.58



Philippe JOURDY
Délégué Régional

occitanie@fehap.fr

06.07.95.91.18



Jacques LE PETIT
Président

Par délégation
jl.losson@cnape.fr

06.70.59.62.37



Morgane
BERNARD
Conseillère Territoriale

occitanie@nexem.fr

07.85.69.17.68



Guillaume
FRITSCHY
Directeur

g.fritschy@uriopss-occitanie.fr

06.76.75.98.80